

Toulouse, le 8 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aménagements ferroviaires au nord de Toulouse :

SNCF Réseau se félicite de la décision du Tribunal administratif de Toulouse qui confirme à nouveau la conformité du chantier aux normes environnementales

Le Tribunal administratif de Toulouse a rejeté, ce jour, la requête en référé demandant la suspension d'une opération d'abattage d'arbres prévue entre le 9 et le 11 novembre 2024 dans le cadre des AFNT. SNCF Réseau prend acte de cette décision qui va lui permettre de poursuivre ces travaux préparatoires nécessaires à l'installation de dispositifs de renforcement des berges du canal latéral à la Garonne, dans la perspective de la création de nouvelles voies ferroviaires.

Pour rappel, toutes les autorisations ont été obtenues afin que ce chantier se déroule en conformité avec la réglementation applicable, que cette décision du Tribunal administratif vient donc conforter. Les impacts de cette coupe de la végétation, prévue dans le dossier de demande d'autorisation environnementale, ont fait l'objet des mesures d'évitement, de réduction et de compensation conformément à la réglementation (démarche « ERC »).

Animées par une forte volonté d'exemplarité dans la conception et la réalisation de ce chantier dans toutes ses dimensions, et en premier lieu pour le respect de l'environnement, toutes les équipes de SNCF Réseau sont pleinement mobilisées pour mener à bien les travaux prévus dans les prochains jours.

SNCF Réseau confirme son engagement sans faille à mener à bien une opération majeure pour le territoire, contribuant à la cohérence globale de la LNSO (comprenant, outre les AFNT, les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, les lignes et gares nouvelles), et à garantir aux habitants du sud-ouest la réalisation dans les meilleurs délais d'un projet attendu par 86%¹ d'entre eux. SNCF Réseau tient également à rappeler l'intérêt stratégique de la LNSO dans le cadre du développement d'une mobilité plus durable et la priorité accordée à la réduction de son impact environnemental à toutes les étapes. SNCF Réseau est confiant dans la reconnaissance de l'ambition environnementale de ses actions afin de permettre aux habitants du sud-ouest d'accéder à une offre ferroviaire de haute qualité, pour des déplacements plus respectueux de la planète.

¹ Sondage Odoxa – avril 2024

LA LNSO ET LES AFNT EN BREF

La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) a pour ambition d'améliorer l'offre globale de services ferroviaires dans le Grand sud-ouest. Elle répond aux enjeux de mobilités longues distances, de développement des transports du quotidien et du fret. Résolument engagée vers la transition écologique, avec des ambitions fortes en matière d'innovation et d'écoconstruction, la LNSO comprend la création de lignes et gares nouvelles sur les axes Bordeaux - Toulouse et Bordeaux - Dax - Espagne (avec un tronc commun et une section d'interconnexion permettant une liaison Toulouse - Espagne), ainsi que les aménagements ferroviaires de la ligne existante au sud de Bordeaux (AFSB) et au nord de Toulouse (AFNT). Entité de référence en termes de maîtrise d'ouvrage, l'Agence GPSO, créée au sein de SNCF Réseau, a pour principale mission de piloter et coordonner l'ensemble des opérations de la LNSO.

Les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT)

L'opération AFNT est la première phase du programme de la LNSO, en interface étroite avec les opérations de modernisation et de désaturation du nœud ferroviaire de Toulouse.

L'objectif de ce projet vise à :

- Accueillir dans de bonnes conditions de vitesse et de fluidité les circulations TGV depuis l'extrémité de la LGV sur la commune de Saint-Jory jusqu'à la gare Matabiau,
- Développer l'offre de service TER sur le nord toulousain (première brique du futur SERM),
- Accroître le développement du trafic de marchandises au nord de Toulouse.

La ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse se raccordera sur la ligne existante Bordeaux-Sète au nord de la commune de Saint-Jory, soit environ 19 kilomètres au nord de la gare de Toulouse-Matabiau.

L'opération AFNT vise à aménager ces 19 kilomètres de ligne traversant les communes de Saint-Jory, Lespinasse, Fenouillet et Toulouse.

Les aménagements principaux se traduisent par :

- La mise à 4 voies de la ligne Bordeaux-Sète entre Saint-Jory (zone du raccordement avec la LGV) et Toulouse,
- Les aménagements des gares du parcours (Saint-Jory, Fenouillet, Lacourtenourt, Lalande et Route de Launaguet) auxquelles a été rajoutée la réalisation d'un terminus partiel des TER périurbains à Castelnau d'Estrétefonds.

Contacts presse :

Anaïs Robert : 06 30 96 63 33 – anaïs.robert@reseau.sncf.fr

Marie Latreille : 06 26 04 51 02 – marie.latreille-defozieres@reseau.sncf.fr